

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04934

Numéro SIREN : 822 364 816

Nom ou dénomination : FINANCIERE SAIL

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2023 sous le numéro de dépôt 26863

In Extenso

SARL FINANCIERE SAIL

Comptes annuels Bilan au 30/06/2023

8 RUE DAVID RAYNAL
33300 BORDEAUX
SIRET : 82236481600014

DocuSigned by:

Olivier SIMON

6BAFC564772D4C6...

Comptes certifiés conformes

FIDULEX

5 ter avenue Roger Lapébie
33140 Villenave d'Ornon

Tél : 05 56 75 36 93
Fax : 05 56 75 53 49

Sommaire

VOTRE ANNEE EN RESUME

Votre année en résumé	1
-----------------------	---

ATTESTATION - SIGNATURE NUMÉRIQUE

Attestation de l'expert-comptable - Signature numérique	2
---	---

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (Suite)	6
Règles et méthodes comptables	7
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	9

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Soldes Intermédiaires de Gestion (sur 3 ans)	10
--	----

DETAIL DES COMPTES

Bilan Actif détaillé	11
Bilan Passif détaillé	13
Compte de résultat détaillé	14

LIASSE

Votre année en résumé

FINANCIERE SAIL

en quelques chiffres

Clôture : 30/06/2023

CHIFFRE D'AFFAIRES 51 % Augmentation de 50 000 €

147 900 €

E.B.E 12 % du CA

17 105 €

RESULTAT 294 % du CA

435 131 €

FONDS DE ROULEMENT

1 169 499 €

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

192 197 €

TRESORERIE

977 302 €

Attestation

Attestation

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL FINANCIERE SAIL relatifs à la période du 01/07/2022 au 30/06/2023 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	1 724 928 €
Chiffre d'affaires :	147 900 €
Résultat net Comptable :	435 131 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à VILLENAVE D'ORNON

Le 28/07/2023

M BILLY PIERRE

Mme SOUPERBAT Virginie

Expert-Comptable Associé

Expert-comptable associé

In Extenso
signature électronique

Comptes annuels

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 30/06/2023	Net Au 30/06/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	791	650	141	536
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	479 751		479 751	479 751
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	480 542	650	479 892	480 287
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 000		3 000	63 000
Autres	264 735		264 735	233 014
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	350 000		350 000	
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	627 302		627 302	468 820
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	1 245 037		1 245 037	764 833
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	1 725 579	650	1 724 928	1 245 120

Bilan Passif

	Net Au 30/06/2023	Net Au 30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé :	463 920	463 920
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	25 644	25 644
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	677 015	555 356
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	435 131	168 051
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 601 710	1 212 970
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	47 681	325
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	554	180
Dettes fiscales et sociales	74 984	31 646
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	123 219	32 150
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	1 724 928	1 245 120
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/07/2022 au 30/06/2023			Du 01/07/2021 Au 30/06/2022
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	138 300	9 600	147 900	97 900
Chiffre d'affaires Net	138 300	9 600	147 900	97 900
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges				
Autres produits			1	
		TOTAL (I)	147 901	97 900
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			13 075	12 458
Impôts, taxes et versements assimilés			7 377	4 708
Salaires et traitements			84 000	49 113
Charges sociales			26 343	20 899
Dotations aux amortissements sur immobilisations			395	255
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges				
		TOTAL (II)	131 191	87 433
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			16 710	10 467
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)			424 258	159 011
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		TOTAL (V)	424 258	159 011
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		TOTAL (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			424 258	159 011
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			440 968	169 478

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/07/2022 Au 30/06/2023	Du 01/07/2021 Au 30/06/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		1 571
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)		1 571
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	149	
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	149	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-149	1 571
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	5 688	2 998
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	572 159	258 481
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	137 028	90 431
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	435 131	168 051

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs 1 571

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

FINANCIERE SAIL
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 463 920 euros
Siège social : 8 rue David RAYNAL
33300 BORDEAUX
822 364 816 RCS BORDEAUX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 juillet 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 juin 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 435 131,36 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	435 131,36 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 1 euro par part	46 392,00 euros
Le solde	388 739,36 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 065 754,05 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 555 317,6 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 46 392,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le à la date de la présente Assemblée Générale.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

DS
AS

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

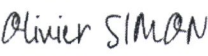
Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

DocuSigned by:

6BAFC564772D4C6...